

Décision 21-DCC-114 du 05 juillet 2021

relative à la prise de contrôle exclusif des sociétés SAS Morvan, Brico Plouzaner, Bricolabat, Bricolandi et Brico Lannion par la société Sorebri

Posted on: 06 juillet 2021 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Partie notifiante

Sorebri

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Oui

**Entreprise(s) ou
organisme(s)
concerné(s)**

SAS Morvan, Brico Plouzaner,
Bricolabat, Bricoland et Brico
Lannion

Lire

le texte intégral de la décision

136.13 Ko